



Association *Pour Ecouen*
27 rue du 30 août
95440 ECOUEN
06 50 74 92 00
pourecouen@orange.fr

Ecouen, le 26 novembre 2019

**Monsieur le président de la commission
départementale de présence postale territoriale
5, avenue Bernard Hirsch
95 000 Cergy-Pontoise**

Objet : réorganisation de la poste d'Ecouen

Pièce jointe : courrier de La Poste du 4 octobre 2019

Monsieur,

L'association *Pour Écouen* a pour objet d'informer, de proposer et d'agir en faveur de l'attractivité de notre ville. L'engagement en faveur du maintien du bureau de poste et de ses services relève donc de ses missions.

À ce titre, comme la plupart des Écouennais, l'association que je préside est très préoccupée par les réorganisations en cours de la poste d'Écouen. Cette réorganisation consiste en un déport du retrait des recommandés vers Ézanville depuis le 14 juillet et en une fermeture du bureau de poste les mardis et samedis matin à compter de début janvier.

En tant qu'habitant, j'ai déjà exprimé mon mécontentement auprès du service clients de la poste, malheureusement sans effet (Cf lettre en PJ).

J'appelle votre attention sur le fait que ces réorganisations sont illégales. En effet, le contrat de présence postale territoriale entre l'État, la Poste et l'association des maires de France, stipule en annexe 2 que, parmi la liste des prestations que doit servir un bureau de poste, figure le retrait des recommandés. Cette mesure n'a fait l'objet d'aucune communication de la Poste qui n'a probablement pas voulu donner publicité à un acte illégal. Par ailleurs, la Poste n'a respecté aucune des mesures d'information préalables prévues par ce contrat pour la réduction des horaires d'ouverture.

Ce même contrat précise que la CDPPT veille « à l'application des dispositions du contrat ». Il vous revient donc en tant que président de cette commission, avec Monsieur le Préfet, de faire cesser par tous moyens ces illégalités et de faire annuler toutes ces mesures qui, conjuguées à de multiples fermetures exceptionnelles, ont pour objet de faire chuter la clientèle du bureau de poste et de justifier sa fermeture. J'alerte parallèlement les élus et la presse sur cette situation inacceptable.

En espérant que ma demande retiendra votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Benoît HUET

Président de l'association Pour Ecouen